

Réunion du 6 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Richard STOLTZ


**N° CP/2011/371 - Développement local des bassins de vie - 2211  
Subventions - Deuxième tranche 2011**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 598 796,84 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, dans le cadre de la politique de développement local.

Le versement de ces subventions s'effectuera au profit du maître d'ouvrage, sur présentation d'un état des dépenses correspondantes certifié par le percepteur.

Par ailleurs, la commission permanente se prononce favorablement sur le principe d'une participation à la première tranche de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM) de la communauté de communes de l'Espace Rhénan, sur la base du programme d'actions et du plan de financement prévisionnel, et autorise son président à signer le moment venu, au nom du Département, la convention relative à cette opération.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110606-57263-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 20/06/11